

Règlement criterium série B du Piranha TT Waterloo (BBW319)

- Le tournoi est réservé aux affiliés des deux ailes de la F.R.B.T.T ou à une fédération reconnue par l'ITTF et est doté de trois prix par série.
- Le tournoi est autorisé sous le n° TRBBW005-2627
- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de l'ASBL FRBTT.
- Le tournoi se déroulera sur 24 tables des marques Donic et Sponeta.
Toutes les tables sont de couleur verte.
- Les matchs se feront avec des balles de couleur blanche en plastique de la marque Gewo.
- Les inscriptions se font en direct sur le **site www.tournois-bbw.be** jusqu'au jeudi 1^{er} octobre minuit. ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SONT LIMITÉES PAR SERIE. LE JUGE ARBITRE SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LA SERIE SUIVANT LES INSCRIPTIONS" – En cas de problème, contacter :
Smets Alexandre, mail : cpa.bbw0@gmail.com, gsm 0485-847 575
- Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement.
- Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
- Le montant de l'inscription est de 8€ pour 1 série et de 15€ pour 2 séries.
- Les matchs se jouent en 3 sets gagnants. Le 1^{er} tour se joue par poules. Les poules de 4 seront privilégiées. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour final.
- Les tours suivants se jouent en 3 sets et sont à élimination directe !
- Les tours finaux se jouent immédiatement après les poules.
- Les joueurs doivent se présenter à la table d'inscription 30 minutes avant le début de leur série.
- Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.
- En cas d'absence prévenue après la clôture des inscriptions, le droit d'inscription reste dû.
- Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€.
- Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- Lors d'un événement, tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur présent est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs, à moins qu'il n'envoie une attestation médicale endéans les 48 heures après l'événement au juge arbitre ou à toute autre personne désignée pour ce fait par le comité compétent. S'il ne présente pas d'attestation médicale dans les délais, les matchs non joués seront enregistrés comme défaites. Le joueur dont l'adversaire a déclaré WO sans attestation médicale qui justifie son abandon, se verra attribuer une victoire sur sa fiche individuelle
- Tout refus/absence d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15€.
- Les derniers de poule et les perdants des tours finaux devront arbitrer un match, sous peine d'amende. Les joueurs passent par la table du Juge Arbitre pour confirmer qu'ils ne doivent plus arbitrer.

- Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires pour le bon déroulement du tournoi.
- Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol.
- Il est strictement interdit d'utiliser dans la salle des chaussures employées pour atteindre le complexe sportif.
- Les semelles de chaussures de couleur noire et traçante sont proscrites
- Directeur du tournoi : Yves Demanet

Horaire des séries :

D :	à 9H00	64 joueurs
NC :	à 9H00	32 Joueurs
C :	à 13H00	64 joueurs
E :	à 15H30	64 joueurs
B :	à 18H00	64 joueurs